

Règlement des études

Master Chimie

Parcours Qualité, Sécurité, Environnement (QSE)
Parcours Chimie Organique et Sciences du Vivant (COSV)
Parcours Molécules et Macromolécules Fonctionnelles (MMF)
Parcours Matériaux Avancés (MA)
Parcours Physical Chemistry and Chemical Physics (PCCP)
Parcours Advanced Materials & Innovative Recycling (AMIR)

Master 1^{ère} année :

Les Unités d'Enseignement «*Liaisons Chimiques*» (4TCH702U) et «*Bonds in Chemistry*» (4TAR702U dans le parcours international AMIR), du premier semestre de la première année sont assorties d'une note éliminatoire (seuil à 7/20).

La validation du premier semestre implique donc une note moyenne supérieure à 10/20 (qui inclut la note de «*Liaisons chimiques*» / «*Bonds in Chemistry*») et une note supérieure à 7/20 pour cette UE.

De même, la validation globale de l'année de Master 1 nécessite l'obtention d'une moyenne globale des 2 semestres supérieure à 10/20 et une note supérieure à 7/20 pour cette UE.

Master 2^{ème} année

Il n'y a pas de compensation inter-semestrielle en 2^{ème} année de Master.

Pour valider une deuxième année, les étudiants doivent avoir indépendamment une note supérieure à 10/20 à chacun des deux semestres 9 et 10.